

PETITION

STOP AUX SANCTIONS FINANCIÈRES A L'UNIL!

*Pétition adressée au Conseil d'Etat,
à la Direction de l'Université de Lausanne,
et aux Décanats des facultés présentes à l'UNIL.*



Les soussigné-e-s revendiquent la suppression de toutes les dispositions réglementaires permettant d'infliger des sanctions administratives et financières aux étudiant-e-s de l'UNIL ainsi que le remboursement des personnes concernées par ces mesures depuis août 2013.

En particulier, la suppression de :

1. l'art. 84b de la Loi sur l'UNIL, **exmatriculant d'office** les étudiant-e-s qui n'ont pas pu payer les taxes d'étude,
2. l'art. 8 du RTI-UL, sanctionnant de **200.-** un retard dans le paiement des taxes,
3. une partie de l'art. 21 du Règlement général des études de l'Unil, sanctionnant de **200.-** un retard dans l'inscription aux examens,
4. tous les articles des règlements facultaires, sanctionnant financièrement un retard dans l'inscription aux enseignements.

Nom	Prénom	Statut	Signature



SUD Étudiant-e-s et Précaires
Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne

info@sud-ep.ch
www.sud-ep.ch

www.facebook.com/SUD.ep.ch
twitter.com/SUD_EP
sud-ep.tumblr.com

A renvoyer à SUD Étudiant-e-s et Précaires, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne